



Commune d'Abriès-Ristolas

Réunion du Conseil Municipal Séance du 15 Avril 2026 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 18h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 10 avril 2026

Étaient présents : AUDIER-MERLE Carine – BOURCIER Florian – BUES Florent – LACROIX Charles – VINET Elise – ANDREWS Frédérique – BURSTERT Jean-Sébastien – HUBERT Cédric – BUES Sarah

Avaient donné pouvoir : MAROILLEY Elise (pouvoir à VINET Elise) – LUCCHESI Corinne (pouvoir à LACROIX Charles).

Étaient excusés : Elisabeth LAURENS – Dominique ALLAIS – Stéphane LAUJOLADE – Mireille ROBIN.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Sébastien BURSTERT.

2 – Autorisation au Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en place d'un portail sécurisé à l'école communale d'Abriès-Ristolas

Le Maire explique que dans le cadre de la sécurisation des bâtiments communaux, et plus particulièrement de l'école communale, il apparaît nécessaire de renforcer le contrôle des accès. À la suite de la visite de la gendarmerie, il a été recommandé la mise en place d'un portail sécurisé avec interphone afin de limiter et contrôler les entrées dans l'établissement.

Le projet consiste donc en l'installation d'un portail sécurisé accompagné d'un système d'interphonie avec visiophone et gâche électrique.

Il précise que cette opération s'inscrit dans le Programme S du FIPD : « sécurisation des lieux sensibles et protection des polices municipales et statuts proches », et qu'elle est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Préfecture au titre de ce dispositif, avec un taux de participation pouvant atteindre 80 %.

Deux devis ont été reçus pour la fourniture du portail :

- Entreprise Komilfo : 3 335,13 € HT (remise incluse),
- Entreprise Martinet Jean-François : 2 100,00 € HT.

Un devis a été reçu pour la partie électrique :

- Entreprise Tonda Éric : kit visiophone et gâche électrique pour un montant de 3 685,00 € HT.

Un second devis a été transmis par l'entreprise Tonda Éric afin d'intégrer une gâche électrique non incluse dans l'offre de l'entreprise Martinet Jean-François. Ce devis s'élève :

- à 4 795,00 € HT pour une gâche électrique avec clavier,
- à 4 815,00 € HT pour une option avec ventouse et clavier.

Sur la base des devis les plus élevés, le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 7 020,13 € HT, montant retenu pour la demande de subvention.

Commune d'Abriès-Ristolas

Le Maire propose donc de l'autoriser à déposer un dossier de demande subvention selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût total HT : 7 020,13 €
- Subvention FIPD (80 %) : 5 616,10 €
- Autofinancement de la commune (20 %) : 1 404,03 €

Le Conseil Municipal valide cette décision par 11 voix pour.

3 – Questions diverses :

Le Maire informe le conseil municipal que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra dès la semaine prochaine, le mardi 28 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.